

Protocole d'Accueil Individualisé

D'ENFANTS PRÉSENTANT DES ALLERGIES OU INTOLERANCES ALIMENTAIRES :

"Panier Repas"

ENFANT

NOM

Prénom

PRINCIPES GENERAUX

Ce protocole a pour but d'éviter la manifestation de deux dangers majeurs :

- le choc anaphylactique (réaction allergique grave)
- la toxi-infection alimentaire

Les mesures de prévention de l'apparition de ces manifestations consistent à :

- éviter tout contact avec les allergènes
- éviter les contaminations
- respecter la chaîne du froid

UNICITE

UN RESPONSABLE UNIQUE : LA FAMILLE

Les parents s'engagent à fournir :

- la totalité des composants du repas
- les ustensiles nécessaires à la prestation (cloche plastique de protection) et les couverts sur précision de l'allergologue

. couverts jetables nécessaires fournis par les parents

OUI

NON

- les boîtes destinés à contenir les composants
- la glacière ou le sac isotherme nécessaire au transport et stockage de l'ensemble
- 2 sacs alimentaires plastiques : l'un pour le stockage, l'autre pour le retour

Les parents assument la pleine et entière responsabilité.

UNE PRESTATION UNIQUE

L'enfant ne consomme que la prestation fournie par la famille à l'exclusion de tout autre complément ou ingrédient éventuels (y compris pain, sel, poivre, moutarde, etc....).

UN CONTENANT UNIQUE

L'ensemble des composants du repas et des ustensiles nécessaires à la prestation est rassemblé dans un seul contenant hermétique.

IDENTIFICATION

Afin d'assurer une parfaite identification et d'éviter toute erreur ou substitution :

- le contenant unique destiné à l'ensemble des composants et ustensiles sera clairement identifié au nom de l'enfant
- toutes les boîtes et ustensiles seront identifiés au nom de l'enfant et comprendront éventuellement les identifications concernant le réchauffage

RÉFRIGERATION

Afin de préserver la salubrité des aliments et d'assurer la sécurité sanitaire, la chaîne du froid sera impérativement respectée jusqu'au moment de la consommation (plat froid) ou du réchauffage (plat chaud) :

- dès leur fabrication (ou achat), les repas seront conservés sous régime du froid
- au cours du transport, l'ensemble de la prestation sera placé dans un contenant unique susceptible de maintenir un froid positif (0° à + 10°) (exemple : glacière ou sac portable isotherme avec plaques eutectiques, ou autre source de froid)
- dès l'arrivée dans l'établissement scolaire, l'ensemble de la prestation sera placé sous régime du froid positif (dans les locaux de restauration scolaire le cas échéant). Un emplacement spécifique et identifié lui sera réservé

TRANSPORT

Le transport du contenant s'effectuera dans les conditions susceptibles de permettre le respect de la chaîne du froid (ex : éviter le séjour prolongé dans un coffre de voiture surchauffé en été).

CONSOMMATION

Lorsqu'un composant du repas nécessite un réchauffage, celui-ci sera effectué dans un four à micro-ondes selon le protocole suivant, mis en œuvre exclusivement par la personne en charge de la surveillance de l'enfant :

- nettoyage rapide de l'appareil (cette phase est d'autant plus importante que le four est susceptible de servir à d'autres convives)
- la boîte contenant le plat à réchauffer est recouverte et placée dans le four (sans transvasement) et recouverte par une cloche plastique protectrice (ustensile à usage exclusif de l'enfant et placé dans le contenant unique)

NB : Quand le système d'operculation le permet (couvercle ou film plastique adapté, etc), la boîte est réchauffée sans être ouverte.

L'endroit où l'enfant consommera le repas sera soigneusement nettoyé avant qu'il ne s'y installe.

RETOUR

- **En aucun cas**, les couverts, ustensiles et boîtages ne font l'objet d'un lavage sur place après le repas

- L'ensemble est replacé dans le contenant unique et repris par la famille à la fin du temps scolaire

En cas de survenue d'une réaction allergique au cours du repas : à titre exceptionnel, conserver le repas dans le deuxième sac alimentaire à déposer dans la glacière et rendre le tout à la famille pour une enquête allergologue.

LES PARENTS OU TUTEURS DE L'ELEVE

Les parents de l'enfant _____ s'engagent à respecter le protocole « panier-repas »

Fait le _____ Signatures :

L'ELU DÉLÉGUÉ AUX AFFAIRES SCOLAIRES

Fait le _____

Katerine NOËL

Maire-Adjoint aux affaires
scolaires

DIRECTEUR DE L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

Fait le _____

Signature :

MÉDECIN SCOLAIRE

Fait le _____

Signature :